

Relations industrielles Industrial Relations



Labour Law and Industrial Relations in Canada, by H.W. Arthurs, D.D. Carter, H.J. Glasbeck, Kluwer, Deventer; Butterworths, Toronto, 1981, ISBN 90 312 0139 (Kluwer), 0-409-81181-X (Butterworths), 291 pp.

Pierre Verge

Volume 37, numéro 1, 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/029244ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/029244ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Verge, P. (1982). Compte rendu de [*Labour Law and Industrial Relations in Canada*, by H.W. Arthurs, D.D. Carter, H.J. Glasbeck, Kluwer, Deventer; Butterworths, Toronto, 1981, ISBN 90 312 0139 (Kluwer), 0-409-81181-X (Butterworths), 291 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 37(1), 241–243. <https://doi.org/10.7202/029244ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1982

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

ment fait l'objet d'une autre étude récemment publiée par l'Association canadienne de la construction, l'auteur étudie dans la partie huit de son étude les particularités en matière de relations du travail sur les grands chantiers.

Après avoir examiné la question des libertés et droits des salariés et des employeurs dans l'industrie de la construction, dans la partie neuf de son rapport, l'auteur s'arrête plus longuement, dans la partie dix, à un examen de l'orientation et du fonctionnement de la Commission des relations industrielles et propose certaines améliorations.

Finalement, la partie 11 de ce rapport est consacrée au Conseil des relations industrielles dans l'industrie de la construction. La conclusion générale forme la partie 12 de ce rapport.

Cette étude s'ajoute donc à celle que nous connaissons déjà sur cette industrie plus particulière au niveau des relations du travail en Amérique du Nord. Il est intéressant de noter dans cette étude, comme dans bien d'autres, une certaine tendance à la centralisation des relations du travail et des relations industrielles dans cette industrie. Ce volume constitue alors un outil utile à celui qui veut poursuivre l'étude des relations industrielles dans l'industrie de la construction en Amérique du Nord. S'il a une faiblesse particulière que nous pouvons identifier dans une telle recension de présentation, c'est que la traduction française laisse fortement à désirer.

Jean SEXTON

Université Laval

Labour Law and Industrial Relations in Canada, by H.W. Arthurs, D.D. Carter, H.J. Glasbeck, Kluwer, Deventer; Butterworths, Toronto, 1981, ISBN 90 312 0139 (Kluwer), 0-409-81184-X (Butterworths), 291 pp.

Cette vue d'ensemble du droit du travail canadien est un tiré à part de l'**Encyclopaedia for Labour Law and Industrial Relations**, di-

rigée par le Professeur Blanpain et qui aura elle-même un impact considérable sur le développement du droit du travail comparé dans le monde. Les auteurs de la section canadienne se devaient de respecter les objectifs et les canons de rédaction de l'**Encyclopaedia**. Même si, aujourd'hui, les éditeurs ont l'heureuse initiative de proposer à un public nord-américain cette section canadienne sous forme de monographie, il convient d'envisager l'ouvrage dans la perspective de sa vocation originale et de l'apprécier en conséquence.

L'introduction est substantielle. Elle fournit au lecteur étranger un ensemble de données de base: aspects géographiques, démographiques du pays, les principaux traits de son appareil gouvernemental, de ses institutions syndicales ... On y définit les termes du métier, le rôle des intervenants gouvernementaux en ce qui a trait à l'élaboration et à l'application du droit du travail, dont on précise aussi les sources. Le tiers du corps de l'ouvrage environ, soit sa première partie, est centré sur l'étude de la relation individuelle de travail: la formation du contrat individuel de travail, son contenu obligationnel, sa terminaison, sa mise à exécution forcée. La législation d'ordre public — mesures fédérales et règles d'origine provinciale — se trouve exposée dans ses principaux aspects; elle s'impose à un arrière-plan de droit commun auquel nous reviendrons. La seconde partie, relativement plus ample, est consacrée aux aspects juridiques des rapports collectifs du travail. On y expose tour-à-tour le statut juridique des syndicats (non sans avoir préalablement présenté en quelques pages des données substantielles sur la croissance des mouvements syndicaux, autochtones et internationaux), l'exercice de la «discipline syndicale», la protection du droit d'association, l'aménagement législatif de la représentation collective, le processus de la négociation collective obligatoire dans ses différentes phases, y compris les principales manifestations de conflits pouvant survenir (grève, lock-out, boycott, piquet de grève ...). Y figure aussi la convention collective — exposé tant de son statut juridique que de sa mise à exécution par l'arbitrage des griefs, dont on donne un

aperçu des prises de positions les plus courantes: accès au stade arbitrale, contrôle du pouvoir disciplinaire, ancienneté, assignation du travail ... On le voit, cette seconde partie englobe l'ensemble des thèmes usuels des rapports collectifs, qui ont été privilégiées jusqu'ici dans la doctrine nord-américaine. Comme pour la première, il y est fait mention des principales dispositions statutaires de niveau fédéral et des différentes provinces et de la jurisprudence essentielle pouvant s'y rapporter (sous réserve d'observations ci-après); l'arrière-plan de droit commun perd ici son importance, sauf en ce qui a trait en particulier à l'analyse des conséquences de la grève, du boycott et du piquet de grève illégaux.

Cet ensemble est d'une rédaction particulièrement limpide. A une grande réserve près, sur laquelle nous reviendrons, les co-auteurs ont toute raison de dire, dans la préface de cette édition canadienne, que leur texte constitue "... an overview of all aspects of Canadian labour law, and, to some extent, of its social, economic and political context." Plutôt que d'analyser en détail les nombreux aspects de l'ouvrage, nous aimerions ici insister sur ses principales caractéristiques d'ensemble, ayant présent à l'esprit, encore une fois, qu'il s'agit, primordialement, de la présentation du droit du travail canadien sur le plan international.

De ce point de vue, la description de l'arrière-plan factuel, économique, historique et institutionnel en particulier, sur lequel vient se greffer l'ordre juridique, représente une démarche qui aidera considérablement le lecteur étranger à situer celui-ci. Même, un ouvrage juridique destiné à un public domestique pourrait envier cette conception peu courante de l'exposé. Second aspect relativement innovateur: l'émergence d'une présentation d'ensemble du droit du travail. Bien que les aspects juridiques des rapports collectifs du travail soit relativement prédominants, l'exposé de ce qu'il est convenu d'appeler la relation individuelle de travail, y trouve aussi son compte. La législation proprement normative a droit de cité; on y trouve également l'amor-

ce d'une présentation du droit au travail (Illustration: la situation de l'immigrant (p. 70)). Non seulement se préoccupe-t-on ainsi de l'ensemble du salariat — et non pas uniquement du tiers relativement privilégié qui bénéficie de conventions collectives — mais, ce faisant, on se met graduellement au diapason de présentations plus universellement acceptées du droit du travail.

La synthèse est, avons-nous dit, rondement menée; les textes statutaires des différents systèmes bien utilisés. Par rapport à ces dispositions législatives, on se réfère bien au Conseil canadien des relations du travail et à celui de la Colombie-Britannique, à côté de celui d'Ontario. Par contre, on omet de faire état, lorsque le contexte s'y prête, à la jurisprudence du Tribunal du travail du Québec, qui a aussi établi certaines positions dignes de mention. On pourrait faire une constatation identique dans le cas de la jurisprudence arbitrale, encore qu'ici les comportements arbitraux ne se démarquent pas véritablement d'une juridiction à l'autre. La synthèse demeure néanmoins jusqu'ici remarquable.

Elle souffre toutefois d'une lacune importante d'un point de vue scientifique. Bien que l'arrière-plan, de cette législation du travail soit entièrement de **Common-law** dans l'ensemble des provinces canadiennes à l'exception du Québec, il est de droit civil dans cette dernière, pour ce qui est du droit privé, que les situations y soient pas ailleurs régies par la législation fédérale ou la législation québécoise du travail. Il y a, dans cette mesure, dualité de système juridique au Canada. Les co-auteurs sont évidemment bien conscients eux-mêmes de ce fait et ils le reconnaissent en quelques lignes (p. 22): "Quebec private law is based on French civil law notions, incorporated into the Quebec Civil Code..." Comment alors expliquer que l'on fasse par la suite l'analyse des sujets suivants en ne se référant qu'à la **Common-law** et à sa méthodologie, qui diffère substantiellement de l'approche civiliste: la formation, le contenu, la mise à exécution et l'extinction du contrat individuel de travail (pp. 53 à 119, sauf le contenu «statutaire»): "The in-

dividual contract of employment law is inherited from England and modified to be made applicable to Canadian conditions" (p. 53); la responsabilité de l'employeur pour le fait de l'employé (p. 91); le statut juridique des associations syndicales en droit commun (p. 127 et sq. et p. 252, sous réserve de la mention (p. 130) de l'article 60 du **Code de procédure civile**; les conséquences civiles d'un piquet de grève illégale ou de la grève illégale elle-même... Encore ici, une simple allusion (p. 220): "In Quebec, the general provisions of the Civil Code concerning intentional wrongs are applied to conduct in labour disputes", et l'analyse juridique se fait ensuite, encore ici, exclusivement en fonction de la **Common-law** (voir aussi pp. 237 et sq., sauf mention exceptionnelle de quelques espèces jurisprudentielles - **Gaspé Copper** (p. 241); **Charbonneau** (p. 245)). Il en va de même de l'effet juridique de conventions collectives, en l'absence, de dispositions statutaires (p. 253).

Certes, à ce sujet, on peut convenir rapidement que, très souvent, les résultats pratiques obtenus ne diffèrent pas tellement d'un système à l'autre et, surtout, que le «droit du travail» tend de plus en plus à trouver sa source, partout au pays, dans l'intervention législative et à affirmer une certaine autonomie par rapport au droit commun, quel qu'il soit. Toutefois, même en cela, la méthodologie diffère profondément d'un système à l'autre et c'est là toute la richesse du dualisme juridique canadien. L'utilisation du label canadien sur le plan international impose aussi de faire état de ce dualisme juridique.

Pierre VERGE

Université Laval

Working People, An Illustrated History of Canadian Labour, by Desmond Morton with Terry Copp, Ottawa, Deneau & Greenberg, 1980, 349 pp.

Canadian labour needs a scholarly, sympathetic, critical, popular and interesting analysis. This book provides a range of in-

formation on the various aspects of the development and problems of Canadian workers. Morton and Copp have been able to use their expertise as historians of different facets of Canadian society to try and fill the gaps of a general labour history. To assist, they have employed an impressive collection of photographs depicting working people's history. They state their objectives thus: the "book concentrates on...: the development of working class movements in Canada (for) "what is needed is a view of Canadian labour history that struggles to bring together the old institutional approach and the new awareness of region and localism, and that respects both the radical and the pragmatic." To what extent is this heady goal achieved in this relatively comprehensive, pleasant, empirical, well-illustrated narration?

The study is written chronologically beginning in the early nineteenth century and terminating with the late 1970s. The greatest emphasis is placed on the movements, actions and events of the last twenty-five years. The main theme centres about the problems the workers confronted from the socio-economic-political élite and the bourgeoisie when trying to defend themselves, improve their working conditions, obtain the right to act collectively, remove the obstructions and restrictions imposed by management, negotiate legally with management on an equal basis and receive a living wage. Their organizations such as the Knights of Labour, the Trades and Labour Congress, the Confederation of Canadian Unions, and la confédération de syndicats démocratiques are mentioned and discussed. The length devoted to each is not necessarily dependant on its importance but rather consistent with the authors' preferences. The excursions of organized labour into politics likewise merit attention, particularly the relationship with the moderate socialist CCF-NDP and the difficulty of retraining or solidifying reciprocal support. Workers' tactics and strategies employed to counter the aggression of management and government are considered as well.